



04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE

## Déclaration liminaire de L'UNSA ÉDUCATION AU CDEN du Jeudi 10 Mars 2022

Madame La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,  
Madame la Conseillère Départementale des Alpes-de-Haute-Provence,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous rappelons que nous sommes très attachés aux espaces de dialogues et que la prise en compte des différents acteurs et partenaires de l'éducation - personnels, parents d'élèves, collectivités, élus, etc. - est indispensable lorsqu'il s'agit de la carte scolaire de rentrée. Cette année, le calendrier raccourci des dernières instances n'a pas laissé assez de place aux échanges. Concernant la tenue des CDEN du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, nous rappelons notre souhait de voir ces instances bel et bien distinctes, prévues dans le calendrier, afin d'atteindre le quorum et de permettre aux membres du CDEN de prendre le temps nécessaire pour échanger sur des problématiques spécifiques à chaque degré d'enseignement.

Cela est d'autant plus important que, pour le premier degré, malgré une baisse de nos effectifs, la dotation en emplois de notre département n'est pas à la hauteur des ambitions pour une éducation qui réduit les inégalités. Les 2 ETP, alors que l'un des deux est encore réservé à l'EI PACA, ne permettent pas, à eux seuls, la mise en place des priorités nationales : dédoublements des GS, CP et CE1 en éducation prioritaire ; plafonnement à 24 élèves pour les GS, CP et CE1 hors REP ; amélioration des décharges de direction d'école, ni l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement.

Concernant l'ordre du jour de ce CDEN, la rentrée 2022 pour le 1<sup>er</sup> degré, l'UNSA Éducation tient à saluer la décision d'abonder les décharges de direction et l'étude fine du territoire concernant les besoins en inclusion des élèves relevant de l'ASH afin d'établir un maillage efficient. Cependant, l'UNSA Éducation persiste à suivre de près les aspects suivants :

- En premier lieu, les décisions de fermetures et d'ouvertures, notamment celles des écoles pour lesquelles nous vous avons demandé une mise sous surveillance en fin d'année scolaire plutôt qu'une décision définitive,
- En deuxième lieu, l'inclusion. Pour l'UNSA Éducation, la situation des Enseignants Référent Handicap (REH) est très préoccupante en raison du nombre extrêmement élevé

*l'éducation,  
notre terrain d'action*

de suivis qu'ils doivent assurer et du fait qu'ils sont trop peu à cette fonction. D'autre part, nous soutenons les créations et le déploiement des dispositifs tels que les ULIS écoles et collèges, l'UEMA, prérogative du CTA de l'an passé, ou encore l'UPE2A car ils répondent à des besoins réels dans notre département. En outre, les besoins en UPE2A pourraient être amenés à augmenter au vu de l'actualité récente de la guerre en Ukraine et de l'arrivée de populations fuyant le conflit. À ce propos, l'UNSA Éducation réaffirme sa solidarité pleine et entière à l'égard de l'Ukraine souveraine et indépendante, à l'heure où, comme le dit Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats, « Le monde a besoin d'un nouveau contrat social, pas d'une nouvelle guerre. (...) d'investissements dans les individus et l'emploi, dans la paix et la stabilité. »

- En troisième lieu, la ruralité, notamment en ayant un regard attentif sur cette caractéristique de notre département où, même si les densités de population au Nord sont inverses à celles du Sud du département, plusieurs communes dépendent d'une seule et même école. Les spécificités de ces petites écoles de villages, d'une à 3 classes, en multi niveaux, obligent à ne pas les considérer avec la même logique en termes d'effectifs par professeur que les écoles des villes et agglomérations des vallées de la Durance et de la Bléone.

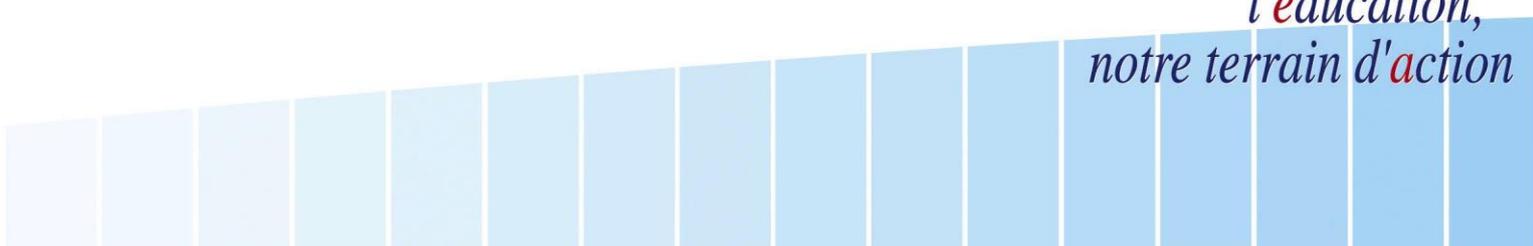
- En dernier lieu, le remplacement qui nécessite d'abonder les brigades afin de pouvoir palier au remplacement des professeurs, au remplacement des RASED et au remplacement pour la formation continue.

Enfin, pour améliorer les conditions de travail des élèves comme des enseignants, l'UNSA Éducation rappelle l'importance de postes de référents tel que celui de référent auprès des directeurs ou pour l'accompagnement des élèves hautement perturbateurs. Au vu des moyens alloués, nous savons, Monsieur le DASEN, que vous avez dû faire un choix en privilégiant les postes devant élèves, mais la nécessité de ces postes est réelle dans notre département.

En conclusion, le document de travail propose un rééquilibrage nécessaire en termes d'effectifs. Cependant, l'UNSA Éducation ne se satisfera pas de situations qui remettent en cause l'équité sur notre territoire. Les arguments retenus une année, doivent être de nouveau entendus lors de la carte scolaire de l'année suivante, comme par exemple la construction de futurs logements, la répartition pédagogique après une fermeture de classe (éviter les passages de double à triple niveau par exemple), les effectifs élevés sur les cohortes de GS, CP, CE1, la perte de décharge de direction ou la prise en compte de dispositifs particuliers d'accueil.

Madame La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, Madame la Conseillère Départementale des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, je vous remercie de votre attention.

Intervention des élus pour l'UNSA Éducation



*l'éducation,  
notre terrain d'action*